

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gray, appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message demandant à cette Chambre de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité mixte projeté.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lawrence, appuyée par M. Jarvis,—Que la motion soit modifiée comme suit: a) en retranchant les mots «comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes» dans le premier paragraphe et en leur substituant comité spécial de cette Chambre; b) en retranchant le mot mixte dans le deuxième paragraphe; c) en retranchant également le mot mixte dans le quatrième paragraphe.

Le débat se poursuit;

*(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

#### DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Les honorables députés se souviendront que 120 projets de loi d'initiative parlementaire furent déposés lundi dernier conformément à l'ancienne tradition et, puisqu'il n'était pas possible à la présidence d'examiner les dispositions de chacun pour déterminer s'ils étaient admissibles du point de vue de la procédure, il fut décidé qu'ils seraient tous considérés comme déposés et lus pour la première fois et que l'impression en serait ordonné sous réserve de leur étude ultérieure.

J'ai maintenant eu la possibilité d'examiner la plupart de ces projets de loi et j'aimerais en énumérer un certain nombre qui ont, du moins à mon sens, des implications d'ordre financier.

Tout d'abord, le deuxième projet de loi sur la liste des bills d'initiative parlementaire, le bill C-6, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, inscrit au nom de l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et le bill C-24, inscrit au nom de l'honorable député de Kingston et Les îles (M<sup>110</sup> MacDonald). Il y a le n° 26, le bill C-30, proposé par l'honorable député de Cochrane (M. Stewart); le n° 29, loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports; puis un bill figurant au nom de l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), loi concernant le taux des tarifs applicables aux invalides sur les moyens de transport fédéraux, qui porte le n° 41 sur la liste.

Je crains que nous ne parvenions à étudier qu'un petit nombre des bills figurant au bas de la liste mais il y a également le n° 88, loi créant l'Administration du passage de Terre-Neuve, qui figure au nom de l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Bien sûr, ces bills resteront sur la liste. Je ne prends actuellement aucune décision à leur égard mais si les députés étudiaient soigneusement les bills que j'ai énumérés ils verraient dans bien des cas, sinon dans tous, qu'il s'agit de bills de finance ou qu'ils empiètent sur les prérogatives financières de la Couronne.

Je me propose de les laisser figurer pour le moment au *Feuilleton* et lorsque leur tour viendra, en commençant par le prochain bill privé dont nous serons saisis et qui figure au nom de l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), j'écouterai les arguments tendant à prouver qu'il s'agit ou non d'un bill de finance et déciderai si oui ou non la Chambre peut en débattre. Je ne prends aucune décision pour le moment mais je serais ravi d'entendre les arguments de députés susceptibles de convaincre la présidence de l'inexactitude de sa première décision. Nous passons maintenant au premier bill privé.

---

#### *(Bills publics)*

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-5, Loi modifiant la Loi sur les normes des prestations de pension (renseignements aux employés).

M. Rose, appuyé par M. Benjamin, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gray, appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des com-